

Génocide rwandais : des casques bleus belges sur le banc des accusés

@rib News, 09/09/2010 â€ Source RTBF A Bruxelles, trois familles rwandaises rescapées du génocide, accusent d'anciens casques bleus ainsi que l'Etat belge pour ne pas avoir empêché un massacre dans une école en 1994. Le colonel Marchal et le lieutenant Lemaire faisaient partie de la mission des Nations Unies au Rwanda en 1994. Ils protégeaient un groupe de près de 3000 réfugiés dans une école de Kigali. Quand ils reçoivent l'ordre de quitter les lieux, ils partent vers l'aéroport avec les expatriés belges en laissant derrière eux les rwandais qui seront tués quelques heures plus tard. Pour maître Gillet, l'avocat des demandeurs, "ils les ont clairement abandonnés car ces réfugiés sont venus se mettre sous leur protection. Ils les ont amenés à cet endroit et les ont protégés pendant quatre ou cinq jours ; donc ils ont trompé leur confiance puisque c'était pour les abandonner quelques jours plus tard". Florida Ngulinzira est l'une des parties requérantes dans ce procès. Son mari, un ancien ministre rwandais des Affaires étrangères, était également sous la protection des casques bleus belges, mais il a été tué après leur départ. "Mon sentiment de révolte est toujours là, je n'ai pas de vengeance dans mon cœur. Tout ce que je veux, c'est connaître la vérité", dit-elle. Pour les officiers, l'événement de l'école de Kigali est sorti de son contexte de guerre. Le colonel Luc Marchal, officier de la MINUAR au Rwanda en 1994 se défend et précise : "Si on ne prenait pas les rwandais dans les convois, c'est parce que on avait dû gérer la situation où les rwandais étaient sortis des convois et assassinés sur place. Les Belges ont fait leur travail au mieux dans ces circonstances. N'oublions pas qu'il y avait déjà eu dix morts parmi les soldats belges mais malgré cela, ils ont continué à faire leur mission". A seize ans après les faits, les familles des victimes demandent réparation. Elles attaquent l'Etat belge et trois anciens casques bleus. La justice doit-elle terminer les responsabilités. RTL Info, 09/09/2010 Procès Rwanda : les Belges ont agi comme casques bleus Dans le cadre du procès intenté par deux rescapés du génocide rwandais, l'avocat de la Défense, Me Nicolas Angelet, a soutenu jeudi devant le tribunal civil de Bruxelles que le contingent belge qui avait abandonné l'Ecole technique officielle (ETO) Don Bosco le 11 avril 1994 à Kigali était bien sous le commandement de l'ONU. Après le départ des soldats belges, plus de 2.000 réfugiés ont été massacrés. La partie demanderesse a souligné mercredi que le gouvernement belge avait pris le 7 avril une décision de principe de retirer ses troupes. La Défense a indiqué pour sa part que dès le 8 avril, les Nations Unies avaient un plan d'évacuation pour ses membres et les ressortissants étrangers. Le Lieutenant Lemaire, l'un des trois officiers cités avec l'Etat belge, aurait pris l'initiative de demander l'autorisation de quitter l'ETO en raison de pressions grandissantes. Selon la partie demanderesse, le contingent belge de la MINUAR (force de paix de l'ONU à Kigali) a quitté l'ETO pour rejoindre les troupes belges à l'aéroport. Me Angelet a précisé que les 90 militaires belges ont juste disposé des équipements à l'aéroport avant de rejoindre le QG de la MINUAR et de poursuivre leurs missions onusiennes, preuve qu'ils n'étaient "pas devenus une troupe de facto belge". Ils ont évacué l'Ecole française et caché des réfugiés rwandais. La Défense a reconnu que les militaires belges n'avaient emmené aucun réfugié lorsqu'ils ont quitté l'ETO, faute de place disponible. (VIM) AFP, 09/09/2010 Rwanda : la Belgique a fait "son devoir" La Belgique et ses Casques bleus ont "fait leur devoir" lors du génocide rwandais de 1994 et n'avaient pas d'autre choix que d'abandonner à leur sort 2.000 civils réfugiés dans une école, ont plaidé jeudi à Bruxelles les avocats de l'Etat belge et de trois anciens militaires. Dans les jours qui ont suivi le début du génocide, le 6 avril 1994, quelque 2.000 personnes, tutsis ou hutus membres de l'opposition, avaient cherché refuge à l'Ecole technique officielle (ETO) de Kigali, où étaient cantonnés une centaine de Casques bleus belges de la Minuar, la mission de l'ONU déployée au Rwanda après les accords de paix d'Arusha. Mais le 11 avril, les soldats belges ont quitté l'école pour rejoindre le quartier général de la Minuar et la plupart des réfugiés ont été tués par des extrémistes hutus. "Il nous ont abandonnés lâchement des militaires sanguinaires", a déclaré jeudi devant le tribunal civil de Bruxelles une des survivantes, Florida Ngulinzira, dont le mari, ministre rwandais des Affaires étrangères, n'a pas survécu. Avec une autre survivante, Mme Ngulinzira demande que la Belgique soit tenue pour responsable de ce massacre car elle aurait "omis d'agir" pour prévenir ou mettre fin à des infractions graves au droit international humanitaire, une infraction reprise dans le droit belge depuis 1993. "Leur choix, c'était soit de partir pour sauver leur vie et celles des expatriés qu'ils étaient chargés d'évacuer, soit de tenter de sauver un plus grand nombre avec peu de chances de succès. Ils ont fait leur devoir", a déclaré l'avocat des trois anciens officiers visés par la plainte, Emmanuel Degrez. RTL Info, 09/09/2010 Procès Rwanda : le jugement sera rendu avant la mi-novembre Le tribunal civil de Bruxelles rendra dans un délai de deux mois son jugement dans le procès intenté par deux rescapés du génocide rwandais contre trois officiers belges et l'Etat belge, dans le cadre du massacre de 2.000 réfugiés à Kigali en avril 1994. Le colonel Luc Marchal, qui était à la tête au Rwanda de 1.150 hommes dont 410 du bataillon belge, a déclaré jeudi à l'issue de l'audience que l'ordre de quitter le 11 avril l'Ecole technique officielle de Don Bosco à Kigali, où s'étaient réfugiés plus de deux mille personnes, avait été donné le 9 avril par le général canadien Dallaire. Ce dernier commandait la MINUAR (force de paix de l'ONU à Kigali). Après le départ du contingent belge de l'école, quasi tous les réfugiés ont été massacrés. L'ordre a été donné de regrouper l'ensemble des forces de la MINUAR sur l'aéroport plan de sécurisation autour de l'aéroport à été pris en raison de menaces du FPR à l'encontre de la MINUAR, a ajouté le colonel Marchal. Les parties demanderesses soutiennent que l'ordre d'abandonner l'école ne vient pas de l'ONU mais de Bruxelles, le gouvernement belge ayant pris le 7 avril une décision de principe de retirer ses troupes, après l'assassinat des dix casques bleus belges. Le colonel Marchal a répondu qu'il n'avait reçu que trois ordres de Bruxelles : veiller à l'accueil des soldats français à l'aéroport le 8 avril, quitter mi-avril le QG de la MINUAR puis enfin partir du territoire rwandais. (VIM)